

NOTE ECOLOGIQUE

Projet immobilier à Lambesc (13 410) SNC Marignan Provence



Figure 1 Vue sur la parcelle agricole

Rédactrice : Véronique Barthelemy

21/02/2025

Relecture : Hervé Delouche (Société SYMBIOSE)

Interlocuteurs

Maitre d'Ouvrage :	MARIGNAN IMMOBILIER L'Atrolabe, 79 Bd de Dunkerque CS 8044 13225 MARSEILLE CEDEX 02	
Conseiller environnemental :	Société SYMBIOSE 407 Rue du Général de Gaulle 13 680 SALON DE PROVENCE Interlocuteur : Hervé Delouche	
Rédactrice de la Note Ecologique et des investigations de terrain :	EI - BARTH Environnement 22 Rue des Etapes 05 130 TALLARD Interlocutrice : Véronique Barthelemy	

Rappel du contexte et des objectifs

Projet : Projet de construction de 190 logements (Route de Rognes - Chemin de Saint Marc)

Zone d'étude : Lambesc (13 410)

Prestation proposée :

- *Localisation et description succincte de la zone d'étude*
- *Présentation des périmètres de protection et d'inventaires*
- *Premiers enjeux pressentis (faune/flore/habitats)*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	Erreur ! Signet non défini.
1. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET	4
A. PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE et PAYSAGER.....	5
B. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	7
RESULTATS DE L'EXPERTISE	8
2. DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE	8
3. FLORE.....	12
4. FAUNE.....	14
4.1 - Invertébrés	14
4.2 - Amphibiens.....	14
4.3 - Reptiles	14
4.4 - Avifaune.....	15
4.5 - Mammifères	15
5. BILAN/MESURES	16

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des taxons végétaux	22
ANNEXE 2 : Liste des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE).....	27
ANNEXE 3 : Palette végétale SEMENTO (Paysagiste) validée.....	27

CARTES

Carte 1 Localisation de la zone d'étude	5
Carte 2 Typologie des habitats	9
Carte 3 Localisation des Mesures Environnementales (Source : Barth Env 2025)	21
Carte 4 Plan masse (Source : Architecte Marc Farcy 2025)	22
Carte 5 Localisation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.....	28

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des périmètres réglementaires, d'inventaires et paysagers.....	6
Tableau 2 : Liste des fournisseurs de données naturalistes utilisée	7

PREAMBULE

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre d'un projet de lotissement en limite est de la commune de Lambesc (13).

Le maître d'ouvrage a souhaité initier des études naturalistes, sur le site, de façon à confirmer ou infirmer la présence d'espèces protégées. Il désire ainsi inventorier la faune et la flore des secteurs impactés par les travaux et le cas échéant, connaître les mesures d'atténuation (suppression, réduction d'impacts) avant travaux.

Dans ce cadre, le bureau d'études BARTH Environnement a établi un premier diagnostic visant à identifier le contexte environnemental lié aux périmètres à statuts (réglementaire et d'inventaire) et les principaux enjeux écologiques avérés et pressentis (basés sur l'analyse du patrimoine naturel avéré et potentiel). Pour cela, trois visites sur site par l'expert faune/flore ont été réalisées les 21 février, 7 mars et 7 avril 2025.



Figure 2 Vue sur une haie de Cypripès



Figure 3 Vue sur un hangar servant de débarras (au sud)

1-PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le porteur de projet dénommé **SNC MARIGNAN Provence**, souhaite créer des logements, sur des parcelles à vocation agricole. Il s'agit d'une essentiellement d'une culture bordée de haies, située entre la Route de Rognes et le Chemin de Saint Marc. Le futur projet immobilier s'étend sur une superficie estimée à **3.7 ha**.

Il est prévu la réalisation de 186 logements, répartis de la façon suivante :

- Collectifs : 163 logements (dont 57 logements sociaux) intégrés dans 13 bâtiments collectifs
- Individuels : 23 maisons individuelles
- Des locaux techniques
- Des jardins privatifs
- Des places de stationnement :
 - 45 places publiques extérieures
 - 315 places privées, dont 237 places en sous-sol
- des voies d'accès
- des ouvrages de rétention
- une aire de jeux pour enfants
- des espaces verts et des aménagements paysagers
- des voies douces (vélos + piétons).

NB : un petit cabanon existant sera démoli. Le projet sera réalisé sur une parcelle d'une superficie de l'ordre de 32 500 m².



Figure 4 Vue en bordure de Chênaie verte (au sud)

Le périmètre de la zone d'étude et sa localisation sont présentés ci-dessous :



Carte 1 Localisation de la zone d'étude

A. PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE et PAYSAGER

Le tableau ci-dessous présente les périmètres d'intérêt écologique et paysagers situés dans un rayon de 5 km autour du projet :

Type	Intitulé	Distance minimale par rapport à la zone d'étude
Zone Spéciale de Conservation	-	5.35 km à l'ouest
(ZPS) Directive Oiseaux	Garrigues de Lançon et Chaînes alentour	1 km au sud 1.8 km au nord
ZNIEFF 1	Vallon du Castellas	1.56 km à l'ouest
ZNIEFF 2	Chaînes des Côtes – Massif de Rognes	4.7 km nord
	Plateau de Vernègues et de Roquerousse	3 km ouest
	Plateau des 4 termes	1.9 km sud et sud-ouest
	Chaîne de la Trevarresse	3.2 km sud-est
Parc Naturel Régional (PNR)	PNR des Alpilles	9 km au nord
Réserve Naturelle Nationale	Périmètre de protection de la réserve naturelle géologique du Luberon	9.79 km nord
Plan National d'Actions	Lézard ocellé – Présence probable	Inclus
	Aigle de Bonelli – Domaine Vital	Inclus
	Vautour percnoptère – Domaine Vital	9 km nord
	Petite massette	1 km nord du centre de Lambesc
Arrêté Préfectoral de Biotopes	Lit de la Durance – Lieu dit Restegat	9.35 km-nord
	Lit de la Durance – Lieu dit la Bastide neuve	9.77 km nord-est
Réservoirs biologiques SRCE	Réservoirs SRCE	3.45 km nord
		4.43 km sud
Corridors biologiques SRCE	Corridor écologique	4 km à l'ouest
Obstacles et pressions SRCE	-	
Petites régions naturelles SRCE	Alpilles- Chaînes des Côtes - Arbois	Inclus
Unités biogéographiques SRCE	-	Inclus
ZH et plans d'eau SRCE		
Cours d'eau SRCE	Ruisseau de Concernade - (à remettre en bon état)	0.29 km sud
RAMSAR (Zone Humide d'Importance Internationale)	-	-

Tableau 1 : Synthèse des périmètres réglementaires, d'inventaires et paysagers

B. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

La prospection de terrain a été établie à partir de la bibliographie et les recherches se sont focalisées sur des espèces cibles potentielles. Le tableau ci-dessous, présente la liste des fournisseurs de données naturalistes consultables en ligne :

Bases de données et ouvrages			
Organisme / Structure	Références et données	Données attendues	Résultats
Atlas des Libellules et des Papillons de jour en région PACA	Cartographie en ligne www.paca.lpo.org	Connaissances d'enjeux entomologiques	Données entomologiques obtenues
Carnet en ligne de Tela-Botanica	Base de données en ligne www.tela-botanica.org	Consultation des données géoréférencées d'espèces végétales	Pas enjeu floristique connu sur la zone d'étude
CBNMed Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Base de données en ligne : SILENE http://flore.silene.eu http://faune.silene.eu	Consultation des données géoréférencées d'espèces patrimoniales	Listes d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude. Présence d'espèces patrimoniales sur la commune
Faune PACA (lpo)	Base de données en ligne www.faune-paca.org	Connaissances d'enjeux faunistiques en général à l'échelle communale	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
FSD Formulaire Standard des données	Base de données en ligne www.inpn.mnhn.fr	Connaissances d'enjeux chiroptérologiques	Données obtenues pour les Mammifères
INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel	Base de données en ligne www.inpn.mnhn.fr	Connaissances d'enjeux faunistiques et floristiques	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
MNHN Muséum National d'Histoire Naturelle	Base de données en ligne www.ecureuils.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html	Données de contacts d'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Données obtenues
Barth Environnement	Base de données interne	Consultation de données faune et flore sur la commune	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)	Base de données en ligne http://www.oncfs.gouv.fr	Connaissances d'enjeux faunistiques en général	Données obtenues pour les Mammifères
ONEM Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens	Base de données en ligne www.onem-france.org	Connaissances d'enjeux faunistiques	Données obtenues pour les Mammifères et les Arthropodes
SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)	Base de données en ligne http://www.sfepm.org	Enquête nationale Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) entre 2009 et 2014	Données obtenues pour les Mammifères
Société herpétologique de France	Base de données en ligne www.shf.org	Connaissances d'enjeux herpétologiques	Données obtenues pour les Amphibiens et Reptiles

Tableau 2 : Liste des fournisseurs de données naturalistes utilisée

RESULTATS DE L'EXPERTISE

2. HABITATS

Le périmètre étudié est situé sur la commune de Lambesc (13 410). La majorité du périmètre prospecté fin hiver 2025, par l'expert faune/flore a permis d'appréhender les différents milieux et d'en évaluer les enjeux potentiellement présents. La zone d'étude est occupée par une parcelle agricole entourée de haies, d'une petite friche et de chênaies avec petit cabanon au sud (démoliti dans le cadre du projet). L'ensemble s'étend sur une **superficie totale de 3,7 ha**.

L'unique champ cultivé est bordé par des haies monospécifiques de Cyprès ou composées de diverses essences (If, Cyprès, Micocoulier, Bambou doré, etc.) peu fonctionnelles et parfois en mauvais état. Au sud, de la zone d'étude, quelques chênes truffiers (*Quercus pubescens*) ont été plantés et se situent plus ou moins dans le prolongement d'un taillis de chênaie verte. Les éléments boisés du site, notamment les chênaies sont très importantes car elles offrent des abris de substitution durant la saison froide et attirent les insectes. De plus, les chênaies peuvent renfermer des espèces végétales ou animales patrimoniales qui leur sont liées, notamment des orchidées ou la Proserpine.

Les ronciers sont peu nombreux et sont parfois adossés à des murs d'enceinte délimitant la propriété. Un cabanon à l'abandon est également présent en secteur sud de la zone d'étude. Le cabanon et ses annexes accessibles ont été prospectés, aucune espèce faunistique ou trace d'indice particulière n'y a été répertoriée.



Figure 5 Cabanon de faible densité

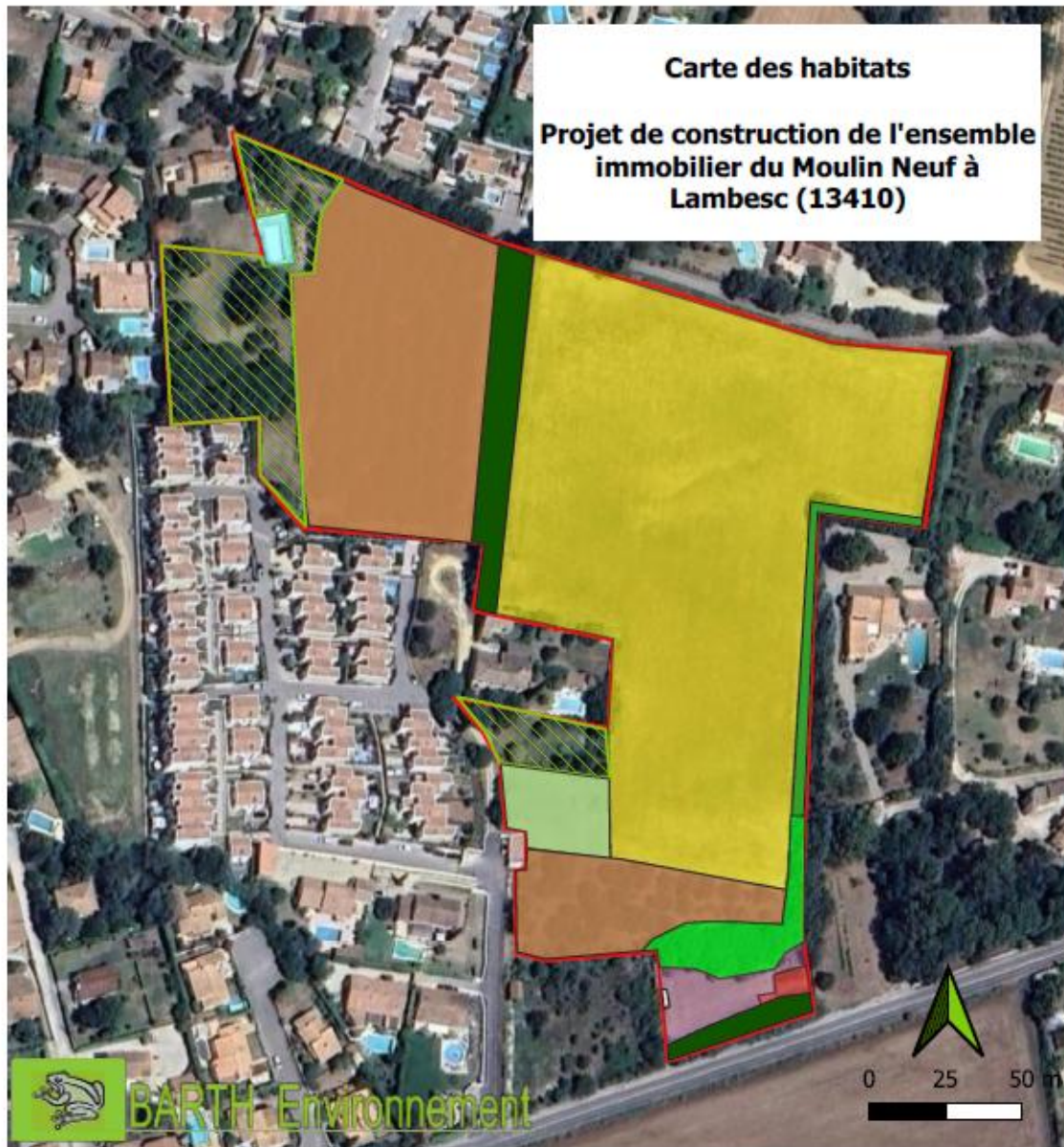
Zones humides

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, la zone d'étude ne comporte, **aucune espèce végétale caractéristique de zones humides**. D'après la cartographie issue de <https://sig.reseau-zones-humides.org>, une partie du projet est située en zone humide à probabilité forte à très forte. Cette cartographie semble être basée sur le réseau hydrographique du secteur, talweg, etc.

Les zones humides effectives les plus proches sont situées à plus de 500 m au sud du projet (Ruisseau de la Concernade) et séparées par la Route de Rognes.

Pour plus de détails, consulter l'étude de perméabilité réalisée par SEMOFI en annexe de ce dossier.

Les habitats de la zone d'étude sont typiques de la chênaie verte dégradée. La diversité, la surface et la qualité de ses milieux ne permettent cependant peu le maintien d'un cortège intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire, ni d'espèces végétales rares hormis les orchidées. La typologie des habitats est présentée dans la carte ci-après :



- | | |
|--|---|
| Zone d'étude | Friche |
| Habitats | Haie de Cyprès |
| Bâti de faible densité | Jardin ornemental |
| Bordure de haie mixte | Matorral de chêne vert |
| Culture avec marge de végétation spontanée | Piscine |
| Dépôts de déchets et petit hangar | Plantations d'arbres caduques (Truffière) |
| | Zone de loisirs |

Carte 2 Typologie d'habitats semi-naturels



Figures 6 Champ cultivé avec marge de végétation spontanée [82.2; X07] et Friche [87.1; I.1.53]



Figures 7 Haie monospécifique de Cyprès [84 ; FA] et Jardins ornementaux [85.31 ; I2.21]



Figures 8 A gauche Chênaie verte [32.11; F5.11] et à droite Plantations de chênes truffiers [83 ; G1]



Figure 9 Ronciers [31.831 ; F3.131]

3. FLORE

La flore observée lors de ce passage précoce est liée aux cultures et aux chênaies. Les espèces végétales rencontrées sont très communes, elles présentent un intérêt patrimonial faible. Toutefois, d'après les recherches bibliographiques, **plusieurs espèces à enjeu patrimonial sont pressenties** sur ce secteur de Lambesc, notamment dans les chênaies persistantes au sud. Les habitats présents semblent favorables pour accueillir des orchidées patrimoniales et aucune espèce végétale caractéristique de zones humides n'a été répertoriée. Des pieds d'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) et d'Ophrys passionis (*O. passionis*) ont été répertoriés aux abords des chênes.

La **Gagée de Bohème**, la **Gagée de Lacaita** et la **Gagée des champs**, n'ont pas été observées lors de nos 3 passages printaniers. Elles seront recherchées jusqu'en avril 2025. Le **Crépide de suffren** n'est pas considéré de potentiel en raison d'absence de milieu favorable sur le site d'étude et les prospections ciblées du 7 avril ont écarté la présence de l'Ophrys de Provence. L'Aristolochie pistoloche constitue la plante hôte du papillon patrimonial de la Proserpine, elle doit être activement recherchée dans les chênaies au sud de la zone de projet.

Le tableau ci-dessous synthétise les Orchidées et la flore patrimoniales, à rechercher :

AMPHIBIENS		
Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>	Faible à Modéré
Ophrys de Provence	<i>Ophrys provincialis</i>	Modéré
Ophrys de Bertolonii	<i>Ophrys bertolonii</i>	Fort
Chardon à épingles	<i>Carduus acicularis</i>	Fort
Aristolochie pistoloche	<i>Aristolochia pistolochia</i>	Fort

Un inventaire botanique non exhaustif a été dressé, il est joint en Annexe 1.



Figures 11 *Ophrys aranifera* (Barth Environnement 2025)

Une carte de localisation des orchidées est présentée ci-dessous :



Carte 3 Localisation des orchidées sur la zone d'étude

4. FAUNE

4.1 - Arthropodes

Les milieux rencontrés sur le périmètre étudié peuvent accueillir des espèces patrimoniales liées aux chênaies et des espèces plus communes. Toutefois, d'après les recherches bibliographiques, **plusieurs espèces à enjeu patrimonial sont pressenties** sur ce secteur de Lambesc, notamment dans les chênaies persistantes au sud et dans une petite friche. La **Magicienne dentelée** (*Saga pedo*) et la **Scolopendre ceinturée** (*Scolopendra cingulata*) sont faiblement pressenties sur la zone d'étude, en raison d'habitats non favorables. Le tableau ci-dessous synthétise les Invertébrés patrimoniaux potentiels :

INVERTEBRES		
Lépidoptères		
Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial/Rareté
Proserpine	<i>Zerinthia rumina</i>	Modéré
Orthoptères		
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	Plutôt rare
Coléoptères		
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible

4.2 - Amphibiens

En ce qui concerne les Amphibiens, la zone étudiée ne présente pas d'habitats humides bénéfiques à leur reproduction. La zone d'étude ne constitue en aucun cas une zone favorable pour ce groupe. Le **Pélodyte ponctué** n'est pas considéré comme potentiel, en raison d'habitats non favorables.

Aucune espèce d'Amphibien n'a été répertoriée sur la zone étudiée. Seuls des individus isolés **d'espèces communes liées aux activités humaines** (toutes protégées au niveau national), sont potentiellement suspectées en transit dans les jardins d'agréments ou les haies (présence de piscines anthropiques) :

AMPHIBIENS		
Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Très Faible
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très Faible
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Très Faible
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Très Faible

4.3 - Reptiles

Les habitats présents sur la zone d'étude sont faiblement propices aux Reptiles, dans ce contexte fortement anthropisé. Quelques éléments naturels présents sur et autour du périmètre d'étude (Haies, Ronciers, bâti en ruine) peuvent néanmoins fournir des gîtes temporaires aux différentes espèces de Lézards communs potentiels et de zones transitoires potentielles pour les Couleuvres *sp.*. Le **Lézard ocellé**, le **Psammmodrome d'Edwards** et le **Seps strié ne sont pas considérés comme potentiels** sur le site d'étude, en raison d'habitats non favorables.

Aucune espèce de Reptiles n'a été répertoriée sur la zone étudiée. Seules **les espèces communes méditerranéennes** suivantes (toutes protégées au niveau national) sont suspectées en transit, au sud de la zone d'étude :

REPTILES		
Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Très faible
Lézard vert à 2 raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Faible
Tarante de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Très faible
Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	Modéré
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Modéré

4.4 – Avifaune

Concernant l'Avifaune, la zone d'étude n'est **pas favorable** à la nidification d'espèces patrimoniales. Seules des **espèces communes de passereaux** y ont été observées lors de nos passages printaniers. Ces espèces utilisent probablement quelques éléments, présents sur la zone d'étude pour l'alimentation et leurs déplacements. Il s'agit d'un cortège d'espèces communes en région méditerranéenne à valeur patrimoniale faible, hormis pour la Chevêche d'Athéna (potentielle – classée NT sur la liste rouge PACA).

Le projet prévoit le **maintien de quelques chênes** et **quelques-unes des haies fonctionnelles seront maintenues**.

Ci-après, la liste des espèces d'oiseaux (la plupart protégées au niveau national) répertoriées au cours de nos prospections, ainsi que celles considérées de potentielles :

OISEAUX			
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts France	Intérêt patrimonial
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	Très faible
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	LC	Très faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia communis</i>	LC	Très faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	Très faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	Très faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	Très faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	Très faible
Rouge queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	Très faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	Faible
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	Faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU	Modéré
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	Modéré
Verdier d'Europe	<i>Chloris Chloris</i>	VU	Modéré
Pie grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>	EN	Très Fort
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	LC	Fort

4.5 - Mammifères

La zone d'étude présente **peu d'intérêt** pour les mammifères. Seules les **espèces communes** y sont pressenties (micromammifères : Mulots, Campagnols, Musaraignes, etc.) en transit ou pour l'alimentation.

Concernant les Chiroptères, les essences arborées de la zone d'étude **présentes peu de potentialités en termes de gîte arboricole** (majorité de Chênes sans cavités). Les chauves-souris locales utilisent certainement les linéaires arborés de la zone d'étude, pour y chasser et se déplacer. De plus, les secteurs ouverts de la zone d'étude, peuvent convenir de **façon occasionnelle pour l'alimentation** de plusieurs espèces de chauves-souris communes.

Les espèces de chauves-souris anthropophiles, (toutes protégées au niveau national) sont suspectées :

MAMMIFERES			
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts	Intérêt patrimonial
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	Très faible
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	Très Faible
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savi</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	Faible
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	Modéré
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN2, DH4, BO2, BE3	Modéré

Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN2, DH2, DH4, BO2, BE2	Modéré
------------------	---------------------------------	-------------------------	--------

Les abréviations utilisées dans les deux paragraphes précédents (Cf. 3.Flore et 4. Faune) traitant sur les espèces faunistiques et floristiques sont récapitulées dans le tableau suivant :

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE

EX : Espèce éteinte au niveau mondial	NT : Quasi- menacée
EW : Espèce éteinte à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
RE : Disparue au niveau régional	DD : Données insuffisantes pour évaluation
CR : En danger critique	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN : En danger	NE : Non évaluée

La Liste rouge de l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) est un indicateur privilégié pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde. La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales.

5. BILAN/MESURES

Les habitats naturels de la zone d'étude sont liés à la chênaie verte. La zone d'étude est majoritairement constituée d'une culture bordée de haies, souvent envahies par les espèces invasives (EVEE). Les haies peuvent servir de lieu de nourrissage à la saison froide ou d'abri pour certaines espèces communes d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et guident les chiroptères lors de leurs déplacements. Les milieux ouverts (culture, friche) de la zone d'étude constituent aussi probablement des zones de chasses occasionnelles pour les chauves-souris et l'avifaune.

Au final, les impacts directs et indirects du projet sont considérés **de faibles à modérés**.

Des mesures seront mises en place, afin de limiter les impacts du projet sur l'environnement, notamment :

- La destruction de haies non fonctionnelles, certaines seront sauvegardées et valorisées ;
- La destruction probable de nids/couvées d'espèces aviaires communes, de pontes ;
- La perte de petites zones de chasse, mais globalement le transit pour les chauves-souris sera maintenu (absence de rupture notable de corridor) ;
- Les rejets dans le milieu ;
- Les impacts sur les eaux de surfaces et eaux souterraines ;
- La perte de biodiversité.

Les résultats des prospections et potentialités indiquent une sensibilité persistante pour la flore et les Invertébrés liés aux chênaies, en particulier les Ophrys sp. et la Proserpine. ***Il est donc recommandé des investigations complémentaires en 2025 à la bonne période, afin de vérifier l'absence d'espèces protégées (notamment la Proserpine).***

L'impact du projet est considéré globalement **faible en période de travaux et post travaux** pour les Invertébrés (**hors Proserpine à rechercher**). Les aménagements paysagers envisagés par le porteur de projet, en l'occurrence la création d'ouvrages de rétention végétalisés, peut apporter une certaine plus-value en termes de biodiversité pour la plupart des groupes faunistiques (notamment la flore et les invertébrés à affinité aquatique : libellules, papillons).

Aucun enjeu notable pour les **Amphibiens** n'a été pré-identifié, seuls des individus très isolés d'espèces communes sont possibles en transit et un calendrier devra être-respecté pendant toute la durée des travaux.

L'impact final est qualifié de très modéré sur l'Avifaune/Reptiles en période de travaux et post travaux. Les espèces potentielles présagées restent communes pour les 2 groupes et dépendent des activités humaines, pour leur développement.

L'impact du projet sur les Chiroptères patrimoniaux est qualifié de modéré (pas de perte de gîtes, ni rupture de corridors notable), un système d'éclairage de faible intensité et orienté vers le sol sera préconisé. La sauvegarde d'éléments isolés et d'espaces végétalisés, limitera l'impact sur ce groupe, celles-ci chassant préférentiellement dans les secteurs proches moins urbanisés.

Enfin, la zone d'étude présente quelques **plantes exogènes**, (Espèces Végétales Exotiques Envahissantes), dans les haies. Le porteur de projet veillera, à ce que le projet (en phase de travaux et en phase exploitation), ne les disperse pas davantage.

De plus, le porteur de projet a entamé plusieurs démarches de natures différentes visant à :

- Sauvegarder, valoriser et améliorer certains éléments paysagers existants (chênes, haies) ;
- Gérer la ressource en eau. La gestion de la ressource se fera à l'aide de dispositifs adaptés de collecte des eaux de ruissellement et des eaux usées. L'installation de borne incendie et d'un dispositif d'arrosage des espaces verts par goutte à goutte sont également prévus afin d'assurer la survie des plantations les premières années.
- Travailler en période favorable pour la Faune ;
- Respecter au maximum la Trame noire.

Le pétitionnaire s'engage ainsi à appliquer un certain nombre de mesures d'atténuation visant à éviter et réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement. Elles sont présentées ci-dessous :

Mesure MA1 : Accompagnement par un écologue et mise en place du chantier

Dès la phase de préparation du chantier, un Ecologue sera désigné par le Maître d'Ouvrage de manière à faire appliquer les mesures environnementales.

Mise place du chantier

Durée du chantier : Plusieurs semaines

Propreté du chantier :

La localisation des installations de chantier à définir et localiser (base de vie) aura lieu sur des zones sécurisées, en concertation avec le Maître d'œuvre, avant la phase de démarrage des travaux.

Lors de la préparation du chantier, seront définies et délimitées les différentes zones du chantier.

A noter : lors du chantier, les zones de stockage des matériaux, équipement de chantier, (stationnements, zones de manœuvre, aire de livraison/stockage d'approvisionnement, aires de tri et stockage de déchets, etc.) devront être installées en secteur préidentifié. Des moyens de protection physique seront mis à disposition pour assurer la propreté du chantier sur les milieux naturels (sols).

➤ **Gestion des déchets**

Avant chantier, les déchets liés aux activités des entreprises en charge des travaux, seront triés sur place et évacués de façon régulière afin d'éviter leur dispersion dans les milieux environnants.

Après les travaux, le traitement des déchets se fera de manière classique, via l'installation de containers de recyclage et d'ordures ménagères, qui seront collectés, puis évacués vers le centre de tri communal.

➤ **Gestion des terres**

Lors des opérations de terrassement, il sera privilégié le réemploi des terres sur place et le respect de l'ordre des couches.

Zone inondable

Les parcelles sont situées en zone de faible risque inondations.

➤ **Intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle**

En cas de fuite accidentelle due au ruissellement des eaux souillées en période très pluvieuse, de matières en suspension ou d'hydrocarbures (fuite accidentelle d'un engin) des précautions seront immédiatement appliquées. Ces pollutions sont liées au risque de migration des particules fines. Les entreprises devront se doter de moyens pour stopper rapidement la pollution générée. La mesure préventive suivante n'est pas exhaustive et il appartient au Maître d'œuvre en collaboration avec l'Ecologue, d'en fixer les modalités :

- La méthode classique consiste à épandre des produits absorbants (sable) et/ou racler le sol en surface et acheminer les sols souillés vers des sites de traitements appropriés ;

De plus les mesures suivantes seront alors mises en œuvre :

- Une attention toute particulière sera faite lors de la phase travaux sur le compactage des sols occasionné par le passage des engins de chantier ;
- La réalisation des ouvrages hydrauliques sera faite en début de chantier afin de bloquer en amont les particules fines et autres polluants. Ainsi, le ruissellement ne souillera pas l'assainissement existant ;
- Le façonnement des ouvrages de gestion, la mise en œuvre de terre et le pré-verdissement des espaces seront intégrés lors de la phase chantier de manière à livrer une opération entièrement végétalisée. Cela signifie que l'ensemble des outils sera rapidement mis en place et opérationnel ;
- Un nettoyage des ouvrages hydrauliques sera réalisé en fin de chantier afin d'éviter leur colmatage.

L'extraction et l'évacuation des terrains souillés seront réalisées si nécessaire vers un centre de traitement agréé.

Mesure ME1 : Sauvegarde d'éléments d'intérêt et valorisation de la Trame verte

Lors de la phase de préparation du chantier, les éléments d'intérêt seront sauvegardés. Il s'agit de sauvegarder les haies les plus fonctionnelles, ainsi que quelques chênes verts subsistants au sud et de chênes

truffiers au nord de la zone d'étude. De plus, la création d'éléments naturels boisés ou floral après travaux, consentira à la valorisation de la Trame Verte existante et ce malgré l'aménagement prévu.

Espèce Végétale Exotique Envahissante (EVEE)

Plusieurs espèces végétales exotiques sont présentes à l'intérieur des haies existantes et sur la parcelle située au sud. Afin d'améliorer la qualité des haies maintenues, il est préconisé la suppression de ces pestes végétales et de les remplacer par des espèces d'essences locales (voir palette végétale préconisée).

Chaque espèce d'EVEE, sera arrachée ou coupée puis, débitée à la tronçonneuse, pour être ensuite évacuée vers un centre de traitement des déchets afin d'y être incinérée.

Mesures MR1a MR1b et MR1c: Traitement paysager et plantations

MR1a et MR1b Traitement paysager et plantations

L'insertion paysagère du projet a été finement étudiée, en tenant compte des contraintes d'espace et en prenant en considération l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF). L'impact visuel sera atténué par l'insertion d'espaces verts, délimitant le projet et les zones d'accès. Les voies et emprises avec accotements seront plantées et enherbées, prenant en compte l'insertion paysagère. Les différents réseaux (AEP, Electriques (BT) et Télécommunications (France Télécom) seront dissimulés en tranchées, sous les trottoirs et la chaussée, le long de la voie de desserte.

MR1c Consolidation des haies existantes

Certaines haies existantes seront conservées et complétées par des espèces d'essences locales arborées (Micocoulier de Provence, Tilleuls sp., Frênes sp., Noisetier, etc.) afin de masquer au maximum le projet et servir de support à la biodiversité. Les haies nouvellement créées seront taillées annuellement par une entreprise désignée par le Maître d'ouvrage, les sujets en échec ou malades seront remplacés.



Figure 11 Exemple d'espaces creux végétalisés (Source : DLE Innovintra 2024)

Les principales préconisations émises, concernent la sélection d'espèces locales (label végétal local ou équivalent), adaptées à la nature du sol et au niveau d'hygrométrie, un choix d'essences variées et offrant différentes strates végétales (herbacée/floristique, formation basse, arbustive, arborée) **(Cf. Annexe 3 Palette végétale)**

Méthode : Des plantations à strates variées, seront effectuées de préférence au printemps ou à l'automne, pour de meilleures chances de reprises. Un amendement de type organique sera privilégié. Les sujets malades ou sans vie seront remplacés. L'entretien et coupe de taille annuelle seront réalisés par une entreprise d'entretien des espaces verts désignée par le Maître d'ouvrage.

Une liste d'espèces à haute tige ou en cépée et d'arbrisseaux ligneux (non proliférants), de massifs, d'halophytes, adaptés aux conditions stationnelles locales est annexée au présent dossier **(Cf. Annexe 3 Palette végétale)**.

Mesure MR2 : Voies douces

Cheminements doux

Dans sa finalité, le projet offrira des voies de circulation douces, agrémentées de plantations, venant compléter l'insertion paysagère et la cohérence de la démarche engagée.

Mesure MR3 : Respect du calendrier

Les visites printanières réalisées en début d'année 2025 n'ont pas fait apparaître d'enjeux faunistiques significatifs. Néanmoins, un calendrier des travaux est proposé afin de limiter les impacts sur les espèces plus communes (Passereaux, Amphibiens, Reptiles, Chiroptères) **mais qui demeurent pour la plupart protégées**, afin de maintenir au maximum la biodiversité sur la zone d'étude après travaux. En leur offrant des milieux favorables, certaines d'entre elles pourront les recoloniser, peu à peu.

Aussi, un **calendrier d'intervention des travaux** devra être strictement respecté, afin d'effectuer **les travaux** avant la période de nidification des espèces aviaires et en minimisant les impacts sur les autres espèces. Le début des travaux est prévu **début septembre 2026 pour une durée estimée à 24 mois, réalisés en continu.**

Il conviendra d'effectuer les travaux selon le calendrier suivant :

Observations	Année N											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Gros travaux												

Légende :

En vert : Période favorable aux gros travaux

En rouge : Période non favorable aux gros travaux

Mesure MR4 : Eclairage raisonné

L'impact final est considéré modéré pour les Chiroptères (pas de perte de gîtes, ni de rupture de corridor). Toutefois, il est préconisé la mise en place d'un éclairage raisonné par bornes lumineuses, avec un éclairage rasant au sol installé le long des cheminements piétons. Pour les parties circulées (voies d'accès, places et parking), des candélabres de faible hauteur (< à 4 mètres) avec flux lumineux (de préférence de couleur jaune) orientés vers le sol, de façon à éviter au maximum la rupture de la trame noire existante de ce secteur de ville, seront privilégiés.



	Zone d'étude		MR1b Plantations arborées et arbustives
	Piscine		MR1c Consolidation de haies
	Bâti		Piscine
Mesures environnementales			Bâti
	ME1 Sauvegarde d'éléments boisés		MR2 Cheminements doux
	MR1a Espaces végétalisés		Accès

Carte 3 Localisation des mesures environnementales (Source : Barth Environnement 2025)



Carte 4 Plan Masse du projet (Source : Architecte Marc Farcy 2025)

ANNEXE 1 : Liste des taxons répertoriés sur site, les 21 février, 7 mars et 7 avril 2025 (72 espèces végétales)

Nom Latin	Nom français	Indigénat	13	PACA	PR/PN	ZNIEFF	LR PACA	LR France	LR Europe	LR Monde
<i>Agave americana</i>	Agave	E	C	C						
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge à f. aigües	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Brachypodium phoenicoides</i>	Brachypode de Phénicie	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Calendula arvensis</i>	Souci des champs	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Capsella bursa pastoris</i>	Capselle bourse à Pasteur	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Cardamina hirsuta</i>	Cardamine hérissée	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Celtis australis</i>	Micocoulier de Provence	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Clematis flammula</i>	Clématite flamme	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Coronilla emerus</i>	Coronille des jardins	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Coronilla scorpioides</i>	Coronille scorpion	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Crepis sancta</i>	Crépide sacrée	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Cydonia oblonga</i>	Cognassier	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Diplotaxis eruroides</i>	Diplotaxe fausse roquette	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Eriobotrya japonica</i>	Néflier du Japon	E	C	C						
<i>Erodium ciconium</i>	Erodium bec de cigogne	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Erodium cicutarium</i>	Erodium à f. de cigüe	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Euphorbia serrata</i>	Euphorbe dentelée	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil commun	I	C	C				LC	LC	LC

<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Hedera helix</i>	Lierre terrestre	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Hesperocyparis arizonica</i>	Cyprès de l'Arizona	E	C	C						
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Orchis géant	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Hyacintheoides non scripta</i>	jacinthe des bois	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Iris germanica</i>	Iris germanique	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Iris sp</i>	Iris sp.	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Lamium hybridum</i>	Lamier hybride	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Laurus azorica</i>	Laurier des Açores	E	C	C						
<i>Malva sp</i>	Mauve sp.	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Maruba vulgare</i>	Marube commun	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Muscari neglecta</i>	Muscari négligé	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Myosotis stricta</i>	Myosotis raide	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Olea europea</i>	Olivier d'Europe	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Oloptum miliaceum</i>	Oloptum millet	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la passion	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Dame de onze heures	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Phyllostachys aurea</i>	Bambou doré	E	C	C						
<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Pinus pinea</i>	Pin pignon	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Poa bulbosa</i>	Pâturin bulbeux	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	E	C	C						
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux Acacia	E	C	C						
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	I	C	C				LC	LC	LC

<i>Rubus ulmifolius</i>	Roncier à f. d'Orme	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Scabiosa atropurpurea</i>	Scabieuse maritime	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Scandix pecten veneris</i>	Peigne de Vénus	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon vulgaire	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Sylibum marianum</i>	Chardon Marie	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Taxus baccata</i>	If	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Tragopogon porifolius</i>	Salsifi de Provence	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Verbascum sinuatum</i>	Molène sinueuse	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Veronica persica</i>	Véronique commune	E	C	C						
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier tin	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Vinca major</i>	Grande Pervenche	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	I	C	C				LC	LC	LC
<i>Yucca gloriosa</i>	Yucca	E	C	C						

Relevé établi selon la nomenclature issue de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF) version 4.5 avec pour chaque espèce :

- Son nom français ;
- Son statut d'indigénat [I : Indigène, E : Exogène, Arch : Archéophyte] ;
- Son statut de présence dans le département des Bouches du Rhône [C : Taxon Confirmé (Obs > 1990), N : Taxon Non Confirmé (Obs < 1990)] ;
- Son statut de présence en région Paca ;
- Son statut de protection (Pr/Pn) ;
- Son statut Znieff ;
- Son statut Directive Habitats Faune/Flore ;
- Ses statuts Liste Rouge UICN (LR Paca ; LR France ; LR Europe ; LR Monde).

Ces informations proviennent de différentes sources : **La base de données des espèces protégées et réglementées en France** de l'UMS PatriNat (MNHN) pour les statuts de protection (PN) et les statuts ZNIEFF ainsi que le **Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** des Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen pour les statuts d'indigénats et de présence, les statuts liste rouge France et Monde sont issus de la publication « **Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine** » qui a été réalisée et publiée en février 2019 par :

- Le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France) ;
- La Fédération et le réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) ;
- L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;
- Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Les statuts liste rouge de la région PACA sont quant à eux issus de la **Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur** des Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

STATUTS DE PROTECTION :

PN (Protection Nationale) : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection – République Française – 26.09.2018 – Document officiel

PR (Protection Régionale) : Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des espèces protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale – République Française – 27.09.2018 – Document officiel

Directive habitats faune/flore : DH 4

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage – Commission Européenne – 01.01.2007 – Document officiel

Conventions internationales :

BE2 ou BE3 (Convention de Berne) : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe (Convention de Berne) – 19.09.1979 – Conseil de l'Europe – Document officiel

STATUTS DE CONSERVATION**Listes rouges de l'UICN**

LR Nationale : Liste rouge des espèces de la Flore menacées en France –

LR PACA : Liste rouge régionale de la Flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur – CEN PACA – 2017

Statut ZNIEFF :

Liste des espèces de faune déterminantes en région PACA – MNHN, DREAL PACA & CEN PACA – 29/11/2017

Liste des espèces de flore remarquables en région PACA – MNHN, DREAL PACA & CEN PACA – 29/11/2017

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE

EX : Espèce éteinte au niveau mondial	NT : Quasi- menacée
EW : Espèce éteinte à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
RE : Disparue au niveau régional	DD : Données insuffisantes pour évaluation
CR : En danger critique	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN : En danger	NE : Non évaluée
VU : Vulnérable	

ANNEXE 2 : Liste des Espèces Végétales Exotique Envahissantes (EVEE) et Potentiellement Envahissantes (EVEpotE)

Cet inventaire floristique a permis de recenser **8 espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes** sur le site d'étude. La liste des espèces observées est présentée ci-après avec pour chaque espèce :

- Son statut en région PACA
- Son statut en Méditerranée
- Un commentaire sur sa présence sur le site

Les statuts EVEE sont issus de la **Liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de Provence-Alpes-Côte d'Azur** rédigée par les Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

Nom latin	Nom français	EVEE ou EVEpotE	Statut PACA	Statut MED	Présence sur le site
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	EVEE	Modérée	Modérée	Pieds localisés au sud de la zone d'étude
<i>Phyllostachys aurea</i>	Bambou doré	EVE potE	Alerte	Elevée	Pieds localisés dans la haie située à l'Est
<i>Veronica persica</i>	Véronique commune	EVEE	Modérée	Modérée	Pieds localisés aux abords de la parcelle cultivée
<i>Agave americana</i>	Agave d'Amérique	EVEE	Modérée	Modérée	Pieds localisés au sud
<i>Eriobotrya japonica</i>	Néflier du Japon	Exogène	-	-	1 Pied localisé au Sud
<i>Laurus azorica</i>	Laurier des azores	Exogène	-	-	1 Pied localisé au Sud
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	EVEE	Majeure	Majeure	1 Pied localisé au Sud
<i>Yucca gloriosa</i>	Yucca	EVEE	Modérée	Modérée	Pieds localisés au Sud

Typologie et définition des catégories des EVEE présentées dans le tableau ci-après :

Catégories	Définitions	Statuts
Majeure	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)
Modérée	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	
Emergente	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	
Alerte	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement dans ses aires de présence soit toujours inférieur à 5% soit régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%. De plus, cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après Weber & Gut modifié).	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (EVEpotE)
Prévention	Espèce végétale exotique absente du territoire considéré et citée comme envahissante ailleurs* ou ayant un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après Weber & Gut modifié).	

*dans un territoire géographiquement proche et à climat similaire

Tableau 4 : Catégories EVEE en région PACA



Zone d'étude

Localisation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)

- Agave americana
- Eriobotrya japonica
- Laurus azorica
- Phyllostachys aurea
- Pyracantha coccinea
- Robinia pseudoacacia
- Veronica persica
- Yucca gloriosa

Carte 5 Localisation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) et potentiellement envahissantes (EVEPotE)

ANNEXE 3 : Palette végétale proposée par le SEMENTO (Paysagiste) et validée par Barth Environnement

NB : Nous tenons à préciser la responsabilité des aménageurs, vis-à-vis des espèces invasives, afin de ne pas les favoriser ou les introduire lors de leur futur projet d'aménagement

PALETTE VEGETALE – MOULIN NEUF - LAMBESC

STRATE ARBOREE (HAUTE-TIGE)

<i>ACER CAMPESTRIS</i> – ERABLE CHAMPETRE	TIGE / CEPEE
<i>ACER MONSPESSULANUM</i> – ERABLE DE MONTPELLIER	TIGE / CEPEE
<i>ALNUS CORDATA</i> – AULNE DE CORSE	
<i>CELTIS AUSTRALIS</i> – MICOCOULIER	
<i>CERCIS SILIQUASTRUM</i> – ARBRE DE JUDEE	TIGE / CEPEE
<i>CORYLUS COLUMNA</i> – NOISETIER DE BYZANCE	
<i>CUPRESSUS SEMPERVIRENS STRICTA</i> – CYPRES DE FLORENCE	
<i>FRAXINUS ANGUSTIFOLIA</i> – FRENE OXYPHYLL	
<i>FRAXINUS ANGUSTIFOLIA</i> RAYWOOD – FRENE OXYPHYLL (FEUILLES ROUGES A L'AUTOMNE)	
<i>FRAXINUS ORNUS</i> – FRENE A FLEURS	
<i>GINKGO BILOBA</i> – ARBRE AUX 40 ECUS	
<i>KOELREUTERIA PANICULATA</i> - SAVONNIER	
<i>MELIA AZEDARACH</i> – LILAS DE PERSE	
<i>MORUS ALBA</i> – MURIER BLANC	
<i>PAULOWNIA TOMENTOSA</i> – ARBRE IMPERIAL	
<i>PRUNUS DULCIS</i> – AMANDIER	TIGE
<i>PRUNUS PADUS</i> – CERISIER A GRAPPES	
<i>PYRUS CALLERYANA</i> 'CHANTECLEER' – POIRIER A FLEURS	
<i>QUERCUS ILEX</i> – CHENE VERT	TIGE / CEPEE
<i>QUERCUS PUBESCENS</i> – CHENE PUBESCENT	
<i>SALIX ALBA</i> – SAULE BLANC	
<i>SALIX BABYLONICA</i> – SAULE PLEUREUR	
<i>SORBUS AUCUPARIA</i> – SORBIER DES OISELEURS	
<i>TILIA CORDATA</i> – TILLEUL A PETITES FEUILLES	
<i>TILIA TOMENTOSA</i> – TILLEUL ARGENTE	

STRATE ARBORESCENTE (ARBRISSEAU, DEMI-TIGE, PETITE CEPEE)

	<i>CRATAEGUS MONOGYNA</i> - AUBEPINE	
CEPEE	<i>FICUS CARICA</i> – FIGUIER	DEMI-TIGE /
	<i>LAGERSTROEMIA INDICA</i> TIGE – LILAS DES INDES TIGE	
CEPEE	<i>OLEA EUROPEA</i> – OLIVIER	DEMI-TIGE /
	<i>PRUNUS ARMENIACA</i> – ABRICOTIER	DEMI-TIGE
	<i>PRUNUS CERISIER</i> – CERISIER	DEMI-TIGE
	<i>PRUNUS DULCIS</i> – AMANDIER	DEMI-TIGE
	<i>PRUNUS SERRULATA KANZAN</i> – CERISIER DU JAPON	TIGE / CEPEE
	<i>SAMBUCUS NIGRA</i> – SUREAU NOIR	

STRATE ARBUSTIVE (HAUTE)

<i>ARBUTUS UNEDO</i> – ARBOUSIER
<i>CEANOTHUS THYRSIFLORUS</i> – CEANOTHE ARBUSTIF
<i>CHAENOMELES X. SUPERBA</i> – COGNASSIER DU JAPON
<i>CORNUS FLORIDA</i> – CORNOUILLER FLEURI
<i>CORNUS SANGUINEA</i> – CORNOUILLER SANGUIN
<i>COTINUS COGGYRIA ROYAL PURPLE</i> – ARBRE A PERRUQUES POURPRE
<i>ESCALLONIA 'IVEYI'</i> – ESCALLONIA A GRANDES FLEURS BLANCHES
<i>ESCALLONIA RUBRA 'MACRANTHA'</i> – ESCALLONIA A FLEURS ROUGES
<i>EUONYMUS EUROPAEUS</i> – FUSAIN D'EUROPE
<i>HIBISCUS SYRIACUS</i> - ALTEA
<i>LAGERSTROEMIA INDICA</i> – LILAS DES INDES
<i>LAURUS NOBILIS</i> – LAURIER-SAUC
<i>MYRTUS COMMUNIS</i> – MYRTE COMMUNE
<i>MYRTUS TARENTINA</i> – MYRTE DE TARENTE
<i>NANDINA DOMESTICA</i> – BAMBOU SACRE
<i>NERIUM OLEANDER</i> – LAURIER-ROSE
<i>OSMANTHUS HETEROPHYLLUS</i> – OSMANTHE A FEUILLES DE HOUX
<i>PHILADELPHUS CORONARIUS</i> - SERINGAT
<i>PHILLYREA ANGUSTIFOLIA</i> – FILAIRE A PETITES FEUILLES

PISTACIA LENTISCUS — LENTISQUE
PISTACIA TEREBINTHUS — TEREBINTHE
PRUNUS LUSITANICA — LAURIER DU PORTUGAL
PUNICA GRANATUM — GRENADIER A FLEURS
RETAMA MONOSPERMA — GENET BLANC
RHAMNUS ALATERNUS — NERPRUN ALATERNE
SALIX ELAEGNOS — SAULE DRAPIER
SALIX PURPUREA — SAULE POURPRE
SALIX VIMINALIS — SAULE DES VANNIERS
SYRINGA VULGARIS — LILAS
TEUCRIUM FRUTICANS — GERMANDREE
VIBURNUM TINUS — LAURIER-TIN
VITEX AGNUS-CASTUS — GATTILIER

STRATE ARBUSTIVE (BASSE)

ABELIA PROSTRATA — ABELIE PROSTREE
CARYOPTERIS X. — SPIREE BLEUE
CEANOTHUS REPENS — CEANOTHE RAMPANT
CISTUS ALBIDUS — CISTE COTONNEUX
CISTUS LADANIFER — CISTE PORTE-LAUDANUM, CISTE A GOMME
CISTUS MONSPELIENSIS — CISTE COTONNEUX
CISTUS PURPUREUS — CISTE POURPRE
CISTUS SKANBERGII — CISTE ROSE
CORONILLA CROWN VETCH — CORONILLE BIGARREE
CORONILLA VALENTINA GLAUCA — CORONILLE GLAUQUE
ERICA MULTIFLORA — BRUYERE MULTIFLORE
ESCALLONIA 'RED DREAM' — ESCALLONIA RAMPANT, COMPACT
HEBE ANDERSONII — VERONIQUE D'ANDERSON
HEBE X. — VERONIQUE
LAVANDULA ANGUSTIFOLIA — LAVANDE
PEROVSKIA ATRIPLICIFOLIA — SAUGE DE RUSSIE
PHLOMIS PURPUREA — SAUGE DE JERUSALEM
QUERCUS COCCIFERA — CHENE KERMES
ROSA CHINENSIS MUTABILIS — EGLANTIER

ROSMARINUS OFFICINALIS — ROMARIN

SALVIA GRAHAMII — SAUGE DE GRAHAM

SALVIA GREGII — SAUGE DE GREG

SALVIA LEUCANTHA — SAUGE DU MEXIQUE

SALVIA MICROPHYLLUS — SAUGE A PETITES FEUILLES

WESTRINGIA FRUTICOSA — ROMARIN D'Australie

STRATE HERBACEE

ACHILLEA MILLEFOLIUM — ACHILLEE MILLEFEUILLE

ACORUS GRAMINEUS — ACORE A FEUILLES DE GRAMINEES

AGAPANTHUS MINOR — AGAPANTHE NAIN

AGAPANTHUS UMBELLATUS — AGAPANTHE

BERGENIA CORDIFOLIA — PLANTE DU SAVETIER

CAREX TESTACEA — LAICHE ORANGE

ERYNGIUM PLANUM - PANICAUT

EUPHORBIA CHARACIAS — EUPHORBE DES GARRIGUES

EUPHORBIA WULFENII — EUPHORBE DES VALLONS

FESTUCA GLAUCA — FETUQUE BLEUE

GAURA LINDHEIMERI — GAURA DE LINDHEIMER

HOSTA X. — HOSTA

IRIS JAPONICA — IRIS DU JAPON

IRIS PSEUDACORUS — IRIS DES MARAIS

IRIS X. GERMANICA — IRIS

LOBELIA LAXIFLORA — LOBELIE A FLEURS LACHES

LYTHRUM SALICARIA - SALICAIRE

OPHIPOGON JAPONICUS — MUGUET DU JAPON

OPHIPOGON PLANISCARPUS — BARBE DE SERPENT NOIRE

PENNISETUM ALOPECUROIDES — HERBE AUX ECOUVILLONS

PENNISETUM VILLOSUM — HERBE AUX ECOUVILLONS

SCABIOSA CRETICA — SCABIEUSE DE CRETE

STIPA TENUISSIMA — CHEVEUX D'ANGE

TYPHA LATIFOLIA - MASSETTE

VERBENA BONARIENSIS — VERVEINE DE BUENOS AIRES

VERBENA RIGIDA – VERVEINE TUBEREUSE

STRATE MUSCINALE (COUVRE-SOL)

CALAMINTHA NEPETA – PETIT CALAMENT

CONVOLVULUS MAURITANICUS – LISERON DE MAURITANIE

EUPHORBIA MYRSINITES – EUPHORBE DE CORSE

EUPHORBIA RIGIDA – EUPHORBE GOPHER

GERANIUM SANGUINEUM – GERANIUM SANGUIN

NEPETA FAASSENII - CHATAIRE

ROSMARINUS REPENS (PROSTRATUS) – ROMARIN RAMPANT

SANTOLINA X. CHAMAECYPARISSUS – SANTOLINE PETIT-CYPRES

SANTOLINA VIRENS – SANTOLINE VERTE

TEUCRIUM CHAMAEDRYS – GERMANDREE A PETITES FEUILLES DE CHENE

TEUCRIUM FLAVUM – GERMANDREE JAUNE

THYMUS VULGARIS – THYM

THYMUS SERPYLLUM – THYM SERPOLET

VINCA MAJOR – PERVENCHE A GRANDES FEUILLES

VINCA MAJOR VARIEGATA – PERVENCHE A GRANDES FEUILLES PANACHEES

VINCA MINOR – PERVENCHE A PETITES FEUILLES

PLANTES GRIMPANTES

BIGNONIA CAPREOLATA – BIGNONE A VRILLES

CLEMATIS X. – CLEMATITE

LONICERA X. HECKROTTII – CHEVREFEUILLE

PODRANEA RICASOLIANA – BIGNONE ROSE

RHYNOSPERMUM JASMINOIDES – JASMIN D'ITALIE

ROSA BANKSIAE – ROSIER DE BANKS

SOLANUM JASMINOIDES – FAUX-JASMIN